

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.*

### 5ème RALLYE REGIONAL RUPPEEN VHC

**Samedi 29 Juin 2024 et Dimanche 30 Juin 2024**

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... Lundi 20 Mai 2024  
Ouverture des engagements : ..... Lundi 20 Mai 2024  
Clôture des engagements : ..... Lundi 17 Juin 2024  
Parution du carnet d'itinéraire : ..... Dimanche 23 Juin 2024  
Distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 23 Juin 2024 de 8h30 à 18h à L'ATELIER 2P2M  
33 Route de Maxonchamp, 88360 RUPT SUR MOSELLE et Samedi 29 Juin 2024 de 8h30 à 12h même  
adresse puis de 14h à 17h au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Dates et heures des reconnaissances : ..... Dimanche 23 Juin 2024 de 8h30 à 19h00  
Et Samedi 29 Juin 2024 de 8h30 à 19h00  
Vérifications administratives le : ..... Samedi 29 Juin 2024 de 15h00 à 20h30  
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Vérifications techniques le : ..... Samedi 29 Juin 2024 de 15h15 à 21h00  
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Heure de mise en place du parc de départ le : ..... Samedi 29 Juin 2024 de 15h25 à 21h10  
Derrière le Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
**(PARC FERME OBLIGATOIRE A L'ISSUE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES)**  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : ..... Samedi 29 Juin à 20h00  
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Publication des équipages admis au départ le : ..... Samedi 29 Juin 2024 à 21h30  
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Publication des heures et ordres de départ le : ..... Samedi 29 Juin 2024 à 21h30  
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Briefing des pilotes : Briefing écrit remis contre émargement au contrôle administratif  
  
Départ de : ..... RUPT SUR MOSELLE le Dimanche 30 Juin 2024 à 7h00  
Publication des résultats partiels le : ..... Dimanche 30 Juin 2024 au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Arrivée à : ..... RUPT SUR MOSELLE le Dimanche 30 Juin 2024  
Vérification finale le : ..... Dimanche 30 Juin 2024 au garage du centre à RUPT SUR MOSELLE  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC  
Publication des résultats du rallye le : Dimanche 30 Juin 2024 30mn après l'arrivée du dernier  
concurrent au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
  
Remise des prix le : Dimanche 30 Juin 2024, à l'arrivée du Rallye au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise le 5<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen VHC en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'ECURIE MONT DE FOURCHE en qualité d'organisateur technique.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile GRAND EST le 18/03/2024 sous le numéro 18 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 225 en date du 18/03/2024.**

### *Comité d'Organisation*

Président : Michel SCHAEFFER ..... Licence n° 24035/0313  
Membres : Jean-Louis RIBLET ..... Licence n° 21554/0313  
Secrétariat du Rallye, Adresse : ..... Michel SCHAEFFER 39 bis Rue Charles de Gaulle 88160 LE THILLOT  
Téléphone : ..... Michel SCHAEFFER 06-75-07-06-14

Permanence du Rallye : ..... Gymnase de RUPT SUR MOSELLE (tél :03-29-24-32-47)  
- Le Samedi 29 Juin 2024 de 15h00 à 22h00  
- Le Dimanche 30 Juin 2024 de 5h45 à 20h00

### *Organisateur technique*

Nom : ECURIE MONT DE FOURCHE  
Adresse : 2, Rue des Avolets 88360 RUPT SUR MOSELLE

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### *1.1P. OFFICIELS*

|   |   |
|---|---|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs  | Mr Patrice COTTET. .... Licence n° 8012   |
| Commissaires Sportifs                           | Mr Claude CONDAMIN..... Licence n° 122816<br>Mr Gerald LAURENT..... Licence n°2290                |
| Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs | Mme Michèle PECCAUD..... Licence n°2309   |
| Directeur de Course VHC                         | Mr Christophe GALLAIRE..... Licence n°242385  |
| Commissaire Technique responsable               | Mr Serge BULLIER..... Licence n°19678   |
| Médecin chef                                    | Mr Michel WIEDENKELLER..... Licence n°146262  |
| Chargés des relations avec les concurrents      | Mme Martine REVERCHON..... Licence n°14505  |
| Juges de faits                                  | Tous les officiels hormis les membres du collège  |
| Chargé des relations avec la presse             | Mr Michel SCHAEFFER, Président ECURIE MONT DE FOURCHE   |
| Chronométreurs                                  | Départ Mme Sylvie FAIVRE. .... Licence n°11039<br>Arrivée Mme Françoise FRANCHIT Licence n°214894 |
| Classement                                      | Raphaël VOISIN Rallye GT  |

**NB** : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

### *1.2P. ELIGIBILITE*

Le 5<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen VHC 2024 compte pour la coupe de France des Rallyes VHC 2024 et le Championnat de la ligue GRAND EST 2024

### *1.3P. VERIFICATIONS*

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Samedi 29 Juin 2024 de 15h00 à 20h30 au Gymnase de Rupt sur Moselle  
Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 29 Juin 2024 de 15h15 à 21h00 au Gymnase de Rupt sur Moselle.  
Les vérifications finales seront effectuées au Garage du Centre Rupt sur Moselle.  
Taux Horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 5<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen VHC doit adresser à : Manon AIGUIER 354 Rue de la Croix Georges 88220 HADOL la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 17 Juin 2024 (cachet de la poste faisant foi) accompagnée des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ECURIE MONT DE FOURCHE)

La confirmation se fera par email (merci de vous procurer une adresse email pour ceux qui n'en ont pas et de l'inscrire lisiblement sur la demande d'engagement)

Les forfaits devront être obligatoirement envoyés par ECRIT au secrétariat de l'ECURIE MONT DE FOURCHE ou par email à l'adresse [secretariatcuriemontdefourche@gmail.com](mailto:secretariatcuriemontdefourche@gmail.com) avant le jeudi 27 Juin 2024.

Pour les excusés, l'organisateur remboursera, avec une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de forces majeures n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés au 34<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen (90 voitures) et du nombre d'engagés au 5<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen VHRS (20 voitures) ne seraient pas atteints, le nombre des engagés sera augmenté dans la limite de 120 voitures sur l'ensemble des 3 Rallyes.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : ..... 290 + 5 €\*  
▪ sans la publicité facultative des organisateurs : ..... 580 + 5 €\*  
▪ avec 1 membre de l'ASA des Vallées : ..... 275 + 5 €\*  
▪ avec 2 membres de l'ASA des Vallées : ..... 250 + 5 €\*  
  
○ **5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand Est du Sport Automobile**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

#### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée à Rupt sur Moselle. Les zones seront spécifiées sur un plan dans le carnet d'itinéraire.

#### **IMPERATIF :**

**Les remorques seront interdites dans le parc d'assistance, le lieu de stockage OBLIGATOIRE figurera dans le carnet d'itinéraire.**

##### **4.3.1.4P**

Dans chaque parc d'assistance les concurrents devront :

- Tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbure.
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface supérieure au moins égale à celle de la voiture.
- Prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance
- Ne pas piquer (interdit)

### **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 5<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen VHC représente un parcours de 98.1 kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.5 kms

Les épreuves spéciales sont :

EC n°1/2/3 : « NENESS » 12.5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 23 Juin de 8h30 à 19h00

Samedi 29 Juin de 8h30 à 19h00

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

*Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## ARTICLE 10P. PRIX

*Conforme au règlement standard FFSA.*

Le Rallye ne fait pas l'objet de dotation de prix.

Des coupes seront remises en fonction du nombre d'engagés.

La remise des prix aura lieu le Dimanche 30 Juin 2023 au gymnase de Rupt sur Moselle à l'arrivée du Rallye.

Le vainqueur Scratch gagnera son engagement pour le 6<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen VHC 2025 si plus de 5 partants.